

Dispositif étudiant Covid-19

Dispositifs pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et soutenir des projets de formation et éducatifs innovants

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
« Écoute Étudiants Île-de-France », plateforme d'aide pour les étudiants en souffrance	www.iledefrance.fr/ecoute-etudiants-ile-de-france-plateforme-daide-pour-les-etudiants-en-souffrance	Plateforme d'écoute et de conseils, gratuite et anonyme, conçue par la fondation FondaMental avec le soutien de la région, pour les étudiants en détresse psychologique en raison de la crise sanitaire : ecouteetudiants.iledefrance.fr/	Etudiants franciliens	Palette de ressources gratuites en ligne, et 3 consultations avec un professionnel de santé formé au soutien psychologique gratuites	Disponible pour tous les franciliens	Plateforme : ecouteetudiants.iledefrance.fr/
Les Cordées de la réussite	www.iledefrance.fr/les-cordees-de-la-reussite	Subvention pour des projets visant à lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes issus de milieux modestes aux formations de l'enseignement supérieur (tutorat, accompagnement académique ou méthodologique, découvertes culturelles...). Les projets reposent sur un partenariat entre un établissement de l'enseignement supérieur et un collège/lycée	Etablissements d'enseignement supérieur, lycées comportant une CPGE ou une STS Sont visés par ce dispositif : élèves scolarisés au sein de lycées publics ou privés sous contrat et lycées agricoles	Subvention régionale représentant 80% maximum des dépenses et limitée à 40 000€ maximum par an et par structure. Il est demandé aux porteurs de projets d'intégrer des cofinancements pour la réalisation du projet Un même bénéficiaire peut porter plusieurs projets ou cordée(s) dans la limite de 120.000€ par structure et par an pour l'ensemble des projets.	Dépôt du dossier sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets ouvert périodiquement	patricia.omari@iledefrance.fr julien.foucart@iledefrance.fr

Dispositifs pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et soutenir des projets de formation et éducatifs innovants

Soutien aux associations oeuvrant pour la diffusion de la culture scientifique

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Trophées Oriane de l'innovation numérique pour l'orientation tout au long de la vie	www.iledefrance.fr/trophees-oriane-de-linnovation-numerique-pour-lorientation-tout-au-long-de-la-vie	Appel à manifestation d'intérêt visant à susciter et valoriser des projets innovants dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie : informations sur les formations et les métiers, découverte des métiers, accompagnement de publics spécifiques (handicaps, problématique de santé), conseil en transition professionnelle	Personnes morales de droit privé ou de droit public, acteurs au sens large de l'orientation en Ile-de-France (membres du Service Public Régional de l'Orientation, associations, startup...)	Les projets lauréats pourront bénéficier d'une aide financière de maximum 25 000€ par projet (50 000€ pour les projets de grande ampleur), avec un taux d'intervention régional de maximum 70% des dépenses éligibles (dépenses de fonctionnement uniquement)	Dépôt du dossier sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à manifestations d'intérêt, ouvert périodiquement	jean-christophe.ulmer@iledefrance.fr
La science pour tous : partager la culture scientifique, technique et industrielle en Île-de-France	https://www.iledefrance.fr/la-science-pour-tous-2022-partager-la-culture-scientifique-technique-et-industrielle	Soutien aux actions ponctuelles ou aux programmes sur le long-terme qui permettent de partager la démarche scientifique avec le grand public et rendre la science plus visible, amener les publics scolaires et notamment les filles, vers les métiers scientifiques, encourager l'esprit critique, favoriser la connaissance des innovations technologiques ayant un fort impact sociétal, créer des conditions de collaboration durable	Associations, collectivités locales, jeunes, chercheurs, lycées et centres de formation, professionnels. Les bénéficiaires directs des projets sont le grand public francilien, et en particulier les jeunes (public féminin notamment) et les franciliens les plus éloignés des sciences	Subvention plafonnée à 30 000€ en fonctionnement et 20 000€ en investissement, dans la limite de 60% du montant total des dépenses éligibles en fonctionnement et d'investissement	Dépôt du dossier sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets, ouvert périodiquement	csti@iledefrance.fr

Soutien à l'entrepreneuriat étudiant

Aides financières destinées aux étudiants pour la poursuite de leurs études, formation, et projets de recherche

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Pépité Start'up Île-de-France : appel à candidatures	www.iledefrance.fr/pepите-startup-ile-de-france-appel-candidatures-pour-la-8eme-promotion	En partenariat avec les Pépites (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) et Schoolab, la région propose aux étudiants créant une start-up de suivre un programme d'accélération de 6 mois leur offrant : l'accès à un réseau d'entrepreneurs, à des experts et mentors, à des ateliers pour monter en compétence, ainsi qu'un espace de travail dédié à Station F	Etudiants franciliens porteurs d'un projet de startup, rattachés à un Pépité d'Île-de-France et détenant le statut national d'étudiant-entrepreneur pour l'année 2021-2022	Prise en charge d'une partie du coût du programme ramenant la participation financière à 100€ par mois HT (et 50€ HT pour les étudiants boursiers) pour le programme Station F, et à 80€ par mois HT (et 40€ HT par mois pour les étudiants boursiers) pour le programme 100% digital en distanciel.	Candidature sur Candidatures PÉPITE Start'up Île-de-France (airtable.com) Appel à candidatures, ouvert périodiquement	<i>Région Ile-de-France :</i> soufiane.carcaillet@iledefrance.fr <i>Schoolab :</i> barthelemy@theschoolab.com & ines@theschoolab.com <i>Coordination Pépité franciliens :</i> amado@fnege.fr
Aide aux bacheliers méritants	www.iledefrance.fr/aide-aux-bacheliers-meritants	La région récompense les bacheliers boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation sanitaire et sociale en IDF	Bacheliers franciliens boursiers, obtenant leur bac avec mention « très bien » et poursuivant leurs études supérieures dans la région	Bourse de 1 000 € versée par le CROUS (ainsi que par la région IDF pour les étudiants des formations de travail social, paramédicales et maïeutiques).	Aucune formalité à accomplir : l'aide régionale est versée automatiquement par le CROUS ou la région	Etudiants de l'enseignement supérieur : aideumerite@iledefrance.fr Etudiants des formations de travail social : ffs@iledefrance.fr
Aide régionale pour le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)	www.iledefrance.fr/aide-regionale-pour-le-diplome-dacces-aux-etudes-universitaires-daeu	La région favorise l'accès à l'enseignement supérieur de tous les franciliens à travers une aide incitative au passage du DAEU	Étudiants (jeunes et adultes) franciliens, non titulaires du baccalauréat et inscrits à la formation au DAEU dans une université francilienne	Aide individuelle de 1 000 € maximum, versée en 2 fois (acompte et solde sous réserve d'assiduité à la formation)	Dépôt de dossier sur mesdemarches.iledefrance.fr Prochaine session à partir du 18 octobre 2022	daeu@iledefrance.fr

Aides financières destinées aux étudiants pour la poursuite de leurs études, formation, et projets de recherche

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Bourses Mobilité Île-de-France - Informations aux étudiants de DUT, Licence, Master	www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-informations-aux-etudiants-de-dut-licence-master	Dotation aux établissements franciliens d'enseignement supérieur pour le versement de bourses de mobilité aux étudiants en DUT, licence ou master, afin de leur permettre de réaliser un stage ou des études à l'étranger (hors outre-mer) pour une durée de 1 à 10 mois, dans le cadre d'un accord inter-établissements	Etablissements franciliens d'enseignement supérieur. La dotation globale perçue est ensuite distribuée par les établissements aux étudiants franciliens éligibles. La date de départ à l'étranger doit intervenir entre le 01/07/2021 et le 30/06/2022.	Bourse mensuelle de 250€ à 450€ par mois versée selon le quotient familial des étudiants, pour une durée de 1 à 10 mois. Montant défini par les établissements partenaires	Les étudiants doivent directement s'adresser auprès de leur établissement d'enseignement supérieur en charge d'instruire les dossiers et de procéder aux versements pour le compte de la région. Appel à projets actuellement ouvert	<i>Direction de l'enseignement supérieur et de l'orientation</i> boursesmobilite.etudiants@iledefrance.fr
Paris Region PhD 2021	www.iledefrance.fr/paris-region-phd-2021	Soutien financier aux doctorants menant des projets de recherche dans les Domaines d'Intérêt Majeurs (DIMP) définis par la Région, et associant un laboratoire et une entreprise. Les projets. En lien avec les priorités stratégiques 2021, les projets ciblés prioritairement seront ceux mobilisant les technologies de l'IA appliquées aux domaines de la santé et des humanités numériques, de la santé et des sciences humaines et sociales	Jeunes scientifiques réalisant leur doctorat en IDF. Critères d'éligibilité : - être titulaire d'un master 2 ou équivalent, non titulaire d'un doctorat, - s'inscrire dans une école doctorale francilienne, en 1re année de doctorat à la rentrée universitaire 2021-2022 - s'engager à débiter sa recherche doctorale en janvier 2022 au plus tard	Financement de contrats doctoraux à hauteur de 100 000€ maximum par doctorant. Le financement régional est accordé aux structures coordinatrices des DIM qui le reversent aux établissements employeurs des doctorants retenus	Les dossiers de candidature doivent être déposés par le directeur de thèse du laboratoire sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets actuellement clos	parisregionphd@iledefrance.fr
Bourses Mobilité Île-de-France doctorants	www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-doctorants	La Région encourage et facilite la mobilité des jeunes chercheurs inscrits en 1re ou 2e année de thèse dans l'une des écoles doctorales franciliennes, dans le domaine des sciences humaines et sociales	Doctorants en sciences humaines et sociales	Financement jusqu'à 4 000€. L'aide doit être utilisée dans les 3 ans suivant son attribution et le versement se fait en 2 fois : avance de 80%, solde de 20%	Les doctorants doivent obtenir une attestation d'éligibilité auprès de l'école doctorale puis candidater sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets actuellement clos. Prochain appel à projet ouvert au 2nd trimestre 2022.	boursesmobilite.doctorants@iledefrance.fr

Trophées étudiants pour l'innovation pédagogique et le rayonnement de l'enseignement supérieur francilien

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur édition 2021	www.iledefrance.fr/trophees-franciliens-de-linnovation-numerique-dans-le-superieur-edition-2021	Appel à manifestations d'intérêt visant à susciter et valoriser des projets d'innovations numériques se développant au sein des établissements franciliens d'enseignement supérieur, ou offrant des services à destination des étudiants franciliens. Priorité donnée aux thématiques suivantes : innovation et continuité pédagogiques, conditions de vie étudiante et lutte contre la précarité, formation tout au long de la vie	Etudiants, enseignants et personnel non-enseignant des établissements ou groupement d'établissements d'enseignement supérieur franciliens. Les projets devront inclure un prestataire ou partenaire extérieur à l'établissement	Subvention d'investissement jusqu'à 70% des dépenses éligibles dans la limite d'un coût total de 500 000€ par projet. Dépenses éligibles : études de faisabilité, systèmes, matériels, équipements et prestations informatiques et numériques	Dépôt du dossier sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à manifestations d'intérêt actuellement clos	Frédéric Guerrien : 01 53 85 67 60 - frederic.guerrien@iledefrance.fr
Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France 2021-2022	www.iledefrance.fr/trophees-des-etudiants-ambassadeurs-de-lile-de-france-2021-2022	Concours visant à récompenser les étudiants qui, dans le cadre de leur mobilité à l'étranger, participent au rayonnement à l'international de la Région Île-de-France et de l'écosystème d'enseignement supérieur-Recherche-Innovation (ESRI) francilien. Les actions éligibles permettent de faire connaître les campus et l'écosystème ESRI d'Île-de-France, ainsi que la région et son territoire	Etudiants franciliens inscrits en licence, master, doctorat, dans un établissement d'enseignement supérieur, effectuant une mobilité à l'international de minimum 3 mois dans le cadre d'un accord inter-établissements ou d'un stage conventionné	Attribution de prix aux lauréats du concours sélectionnés par le jury régional : - médailles d'or : 3 000€ par lauréat - médailles d'argent : 2 000€ par lauréat - médailles de bronze : 500€ par lauréat Bonus possibles pour les projets collectifs et les bénéficiaires (1000€) de la Bourse Mobilités Ile-de-France (300€)	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à manifestations d'intérêt ouvert périodiquement	etudiantsambassadeurs@iledefrance.fr

Aides pour la qualité de vie étudiante

Soutien aux structures de recherche franciliennes : création d'offres de formation

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Soutien à l'animation des résidences étudiantes par l'engagement de leurs résidents	https://www.iledefrance.fr/soutien-lanimation-des-residences-etudiantes-par-lengagement-de-leurs-residents-2022-2023	Soutien aux projets et initiatives des résidents de résidences étudiantes visant à améliorer les conditions de vie dans les résidences et à enrichir les compétences des étudiants	Associations œuvrant dans le secteur de l'engagement dans les résidences étudiantes conventionnées ou gérées par les CROUS franciliens, gestionnaires de résidences étudiantes	Jusqu'à 60% du coût total des dépenses éligibles, avec un montant de subvention régionale plafonné à 75 000€ TTC	Dépôt de dossier par les établissements sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets, ouvert périodiquement	gilles.bonnet@iledefrance.fr
Plan d'urgence en faveur des étudiants : lutte contre la précarité menstruelle des étudiantes	www.iledefrance.fr/plan-durgence-en-faveur-des-etudiants-lutte-contre-la-precarite-menstruelle-des-etudiantes	Subvention pour la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques gratuites en libre-service. Dépenses éligibles : dépenses d'acquisition des distributeurs	Etablissements d'enseignement supérieur	60€ TTC maximum par distributeur (coût d'un distributeur tel que proposé par la centrale d'achat régionale), à hauteur de 100% des dépenses éligibles. Plafond d'un distributeur par bâtiment	Dépôt de dossier sur mesdemarches.iledefrance.fr	charlotte.boineau@iledefrance.fr gilles.bonnet@iledefrance.fr
Appel à projets "Ingénierie de Formations Professionnelles et d'offres d'Accompagnement Innovante"	www.iledefrance.fr/appe-projets-ingenierie-de-formations-professionnelles-et-doffres-daccompagnement-innovante	La région soutient le développement de solutions innovantes de formation et d'accompagnement, qui fédèrent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec les acteurs économiques du territoire. Les projets éligibles sont des projets de formation, de mobilité professionnelle, de transfert de compétence... qui répondent à un besoin exprimé des entreprises ciblées	Consortium constitué : - d'un porteur de projet : établissement d'enseignement supérieur et de recherche public ou privé à but non lucratif, un organisme de formation ou d'accompagnement, franciliens - d'employeurs, entreprises, organisations professionnelles, opérateurs de compétences franciliens	Subvention maximum de 2 M€ pour un coût total du projet supérieur à 500 000€. L'assiette des dépenses éligibles doit comprendre au moins 25% des dépenses immobilisables.	Candidature en ligne : cdcinvestissements.davenir.achatpublic.com/accueil/ Appel à projets, actuellement clôt	

Soutien aux structures de recherche franciliennes : transfert d'innovation vers des entreprises, équipement

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs (DRIM)	www.iledefrance.fr/domaines-de-recherche-et-dinnovation-majeurs-drim	Appel à manifestations d'intérêt pour identifier des réseaux de recherche franciliens structurants et fédérateurs d'équipes de recherche et d'entreprises, porteurs de programmes de recherche et d'innovation pour la période 2022-2026. Ces réseaux seront labellisés et recevront chaque année pendant 5 ans des financements régionaux	Établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche publics ou privés à but non lucratif (ou autres structures affiliées à ces établissements)	Les programmes annuels des DRIM labellisés par la région seront éligibles à des subventions, définies chaque année par les membres des réseaux, pour un montant annuel maximum prévisionnel de 1M€ fonctionnement et 1,5M€ investissement	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projet actuellement clos.	recherche@iledefrance.fr
Questions d'Intérêt Majeur (QIM)	www.iledefrance.fr/ami-questions-dinteret-majeur-qim	Appel à manifestation d'intérêt pour éclairer la région sur des enjeux d'actualité, au travers d'un programme de recherche sur une durée maximale de 36 mois. Pour l'AMI de 2022 les enjeux de résilience du territoire et impacts de la crise sanitaire sur la santé mentale des jeunes franciliens, sur l'agriculture et l'alimentation durable et sur les écosystèmes religieux et territoires identitaires en IdF seront concernés	Établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche publics ou privé à but non lucratif (ou autres structures affiliées à ces établissements)	Subvention maximale de 1M€ en fonctionnement et 500 000€ en investissement.	recherche@iledefrance.fr AMI actuellement clôt	recherche@iledefrance.fr
SESAME - Équipements et plateformes scientifiques et technologiques	www.iledefrance.fr/sesame-equipements-et-plateformes-scientifiques-et-technologiques	Cofinancement d'équipements de pointe et de plateformes mutualisées et ouvertes à la communauté scientifique, mais aussi aux entreprises franciliennes, dans l'objectif d'accompagner la structuration des différents pôles d'excellence de l'Île-de-France et de contribuer à leur attractivité.	Tout établissement de recherche et d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif, localisé en IDF	Sont éligibles les équipements dont le coût total est compris entre 0,2 M€ et 3 M€ HT. Taux maximum de subvention pour l'acquisition d'équipements de 66% du coût HT (jusqu'à 100% sous condition en sciences humaines et sociales)	Projets sélectionnés par un établissement porteur de la coordination de site (COMUE) sauf pour les établissements indépendants. Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr ; appel à projets actuellement ouvert	Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets : equipementlabo@iledefrance.fr

Soutien aux structures de recherche franciliennes : transfert d'innovation vers des entreprises, équipement

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Innov'up Leader PIA 4	www.iledefrance.fr/innovu-p-leader-pia-4	Aide financière, en partenariat avec l'Etat et BPI France, pour des projets innovants portés par des PME et ETI franciliennes s'inscrivant dans les priorités de la stratégie #LEADER régionale et ciblant particulièrement les secteurs suivants : aéronautique, spatial et défense, agriculture, agroalimentaire et nutrition, sylviculture, automobile et mobilités, industrie du futur et robotique, énergies d'avenir, numérique, santé, tourisme, sport et loisirs, région – ville durable et intelligente. Pour les ETI, les projets proposés doivent impérativement s'inscrire dans les thématiques suivantes : industrie du futur/robotique, quantique, cybersécurité, hydrogène, bioproduction/santé	PME ou ETI créés au moment du dépôt du dossier, localisée en Ile-de-France, en situation financière saine	Aide financière comprise entre 75 000€ et 500 000€, se répartissant comme suit : 2/3 de l'aide sous forme de subventions, 1/3 de l'aide sous forme d'avances récupérables	Candidature sur la plateforme leaderpia.iledefrance.fr/Innov-up-Leader-PIA . Plusieurs phases de candidatures sont prévues sur 2022	Région : aides.economiques@iledefrance.fr BPI France : Innov-up-Leader-PIA